



Compte Rendu Annuel 2022

Service Public de la Distribution de Gaz

Autorité concédante :



Concession :

1 0 0 6

Commune(s) desservie(s)

DOUZILLAC – LE BOURDEIX – MENSIGNAC
SAINT GERMAIN DU SALEMBRE – SAINT MARTIN LE PIN

Compte Rendu Annuel 2022

SOMMAIRE

Rapport Général.....	3
1 Les usagers de la concession	8
2 Les ouvrages de la concession	12
3 Les travaux et investissements	11
4 La qualité de fourniture et la sécurité	13
5 La comptabilité et les finances	15
6 Descriptif des documents informatiques annexés	Error! Bookmark not defined.
7 Annexes – document papier.....	Error! Bookmark not defined.

Compte Rendu Annuel 2022

Rapport Général

0.1. Principaux résultats et évènements de l'entreprise concessionnaire

ANTARGAZ S'ENGAGE POUR FAVORISER LA DIFFUSION DES GAZ RENOUVELABLES

Leader sur le marché des gaz liquides (propane-butane), Antargaz s'engage dans la décarbonation avec un objectif clair : **introduire 25 % de gaz liquides renouvelables dans son offre produits à horizon 2030**. Pour atteindre cet objectif, Antargaz prévoit différentes solutions qui se déploieront progressivement en fonction de leur maturité technologique. Dès aujourd'hui, Antargaz propose à ses clients une énergie faible en carbone qui a particulièrement sa place dans les territoires ruraux non desservis par les réseaux de gaz public : **le biopropane**.

Les évènements qui nous ont accompagné au cours de cette l'année

Wenergy et Antargaz Energies annoncent la signature d'un partenariat stratégique pour proposer partout en France des solutions clé en main en matière d'économie d'énergie

À l'occasion du Congrès Hlm – Union Sociale pour l'Habitat, Wenergy, filiale du Groupe Weck, guichet unique pour toutes les problématiques de maîtrise de l'énergie à destination des professionnels, signe un partenariat avec Antargaz, fournisseur multi-énergies, pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique et de maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments pour les professionnels. Wenergy devient ainsi le partenaire exclusif pour la commercialisation de son offre de services, l'accompagnement et la réalisation de projets de rénovation énergétique auprès de clients d'Antargaz et de prospects. Ce rapprochement permettra aux deux acteurs de renforcer leur contribution à la promotion de solutions d'économie d'énergie et de développer une offre d'efficacité énergétique globale.

Partenariat renouvelé avec plusieurs fabricants de chaudières

Antargaz renouvelle son partenariat avec plusieurs fabricants de chaudières pour favoriser la performance énergétique des logements : CHAPPEE FRISQUET S.A. elm.leblanc S.A.S. DE DIETRICH THERMIQUE Atlantic France Domusa Teknik France.

 **DOMUSA**
T E K N I K

 **BOSCH**
Des technologies pour la vie

 **CHAPPEE**

 **FRISQUET**

 **elm.leblanc**

 **De Dietrich**
LE CONFORT DURABLE®

 **atlantic**

Antargaz réaffirme son engagement pour la mobilité durable

Antargaz, fournisseur multi-énergies en France depuis plus de 80 ans, se positionne comme un acteur incontournable de la transition énergétique sur tout le territoire. Son ambition : accélérer la décarbonation des activités des usagers pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Le transport est un levier important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Antargaz s'engage en faveur de la mobilité durable et mène des actions concrètes pour limiter l'empreinte carbone des trajets.

3 actions concrètes pour une mobilité plus durable

Le GPL carburant (GPLc)

Antargaz distribue du GPL carburant dans plus de 700 stations-service en France sur les 1500 stations équipées de pompes GPL. Le GPL fait partie des carburants les moins polluants et s'inscrit pleinement dans le développement de solutions de mobilité durable entrepris par Antargaz. Composé de propane commercial (au moins 80%) ou d'un mélange de butane et de propane, le GPL se hisse parmi les carburants à faible impact environnemental et présente de nombreux atouts écologiques : émissions quasi inexistantes (diminution des NOx et 0 particule)*, 15 fois moins de rejet de CO2 qu'un véhicule essence. Tous les véhicules roulant au GPL peuvent bénéficier du certificat de qualité de l'air avec la vignette Crit'air 1. Choisir le GPLc contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. Grâce à la vignette Crit'air 1, les conducteurs roulant au GPLc bénéficient d'un « laissez-passer » indispensable pour circuler en ville lors des pics de pollution et des circulations différenciées.

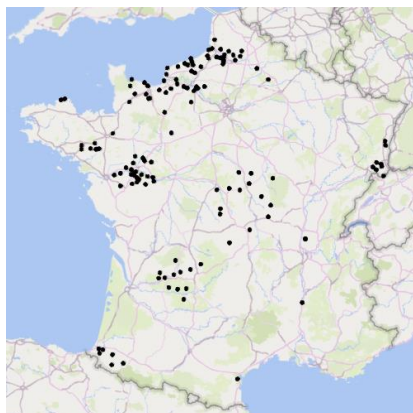
Le GNC et le HVO

En 2019, Antargaz était le premier propanier, en coopération avec le Groupe Charles André, à s'équiper d'un véhicule roulant au GNC (gaz naturel comprimé) pour ses livraisons de bouteilles de gaz dans la région lyonnaise. Le Gaz Naturel Comprimé (GNC) constitue une véritable alternative aux carburants traditionnels. En effet, sa combustion émet jusqu'à 95% de particules fines en moins et diminue jusqu'à 85% les émissions de NOx. Antargaz a depuis cette date mis en service 3 autres véhicules GNC via ses partenaires de transport. Pour poursuivre cette démarche, et en cohérence avec la politique de développement durable de l'entreprise, Antargaz a lancé un groupe de travail pour faire évoluer la carburation de l'ensemble de sa flotte de véhicules de transport dédiée à son activité de distribution du Gaz Liquide. L'objectif est de disposer, d'ici 2025, d'une motorisation plus verte pour 25 % du parc de ses véhicules de transports. Dans la continuité de cette action, Antargaz utilise plusieurs camions roulant avec du biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée). En 2023, ce seront environ 80 véhicules qui seront alimentés par ces carburants alternatifs plus respectueux de l'environnement (HVO et GNC) soit 12% de sa flotte de distribution pour la France.

Le forfait mobilité durable pour ses collaborateurs

Antargaz a mis en place un plan de mobilité durable destiné à ses collaborateurs. L'entreprise souhaite faciliter le recours aux moyens de transport alternatifs pour se rendre sur son lieu de travail et réduire le trafic routier. Deux dispositifs majeurs sont proposés aux salariés de l'entreprise afin qu'ils puissent bénéficier d'un large choix pour leur mode de transport alternatif : une prise en charge des frais de déplacements des collaborateurs élargie aux vélo, trottinette, covoiturage et service d'autopartage pour les inciter à emprunter des transports plus propres ; un partenariat avec l'application de covoiturage Klaxit qui met en relation des conducteurs et des passagers sur un même trajet.

Au 31 décembre 2022, ANTARGAZ alimente 180 de ces communes au travers de 91 contrats de concession avec 21 syndicats d'énergie et 9 communes en direct.

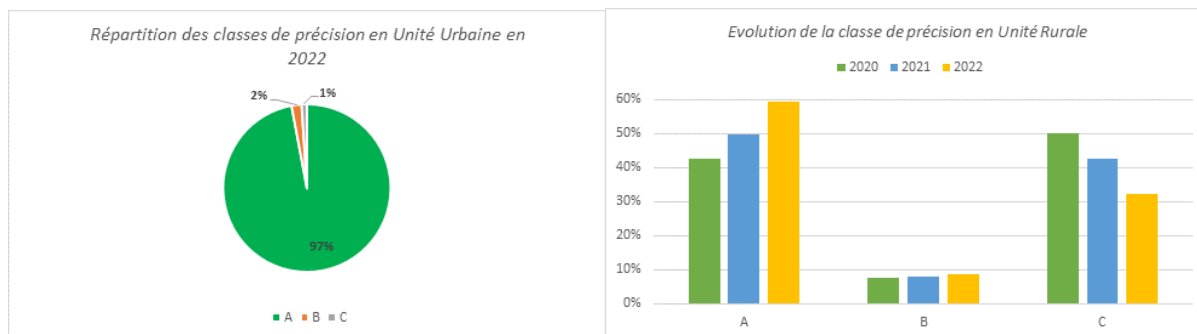


ANTARGAZ exploite près de 319 km de réseaux. De nouvelles canalisations ont été posées pour alimenter des nouveaux réseaux de 1^{er} établissement et de nouveaux clients en extension.

Nous comptabilisons aujourd'hui 7936 points de consommations sur nos réseaux publics.

ANTARGAZ a distribué et fourni 115,73 GWh de gaz et a acheminé 17,34 GWh de gaz naturel sur ses réseaux de distribution publique en 2022.

Enfin, ANTARGAZ poursuit ses efforts dans le domaine de la sécurité. Notamment, dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, ANTARGAZ continue a améliorer la précision de ses cartographies localisées en unité Rurale.



0.1. Perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession

Antargaz ; Une équipe à votre écoute

ANTARGAZ continue de développer en 2023 ses réseaux de distribution existants dans le cadre de la densification en ciblant ses actions sur les branchements sans consommation de gaz. Des opérations de communications dans les bulletins municipaux, d'enquêtes, de mailing ou de campagne d'appels sortants sont mises en place avec les mairies.

La proximité avec les mairies nous permet de saisir toutes opportunités d'extensions lors des effacements de réseaux.



PASSEZ DU FIOUL AU GAZ EN RÉSEAU !

Plus simple, plus confortable, plus économique



TOUT LE MONDE GAGNE À SE RACCORDER AU RÉSEAU !

Ces votre habitation n'est desservie ou non par le réseau de gaz de votre commune, il a forcément une solution pour vous. Antargaz souhaite vous aider à résoudre votre besoin de chauffage tout en émettant vos émissions de gaz à effet de serre. Comment ? En étant plus qu'un fournisseur de gaz, Antargaz vous propose un dispositif complet pour vous aider à remplacer votre ancienne installation fioul par une chaudière gaz à très haute performance énergétique. Les installateurs Chauffage du Réseau Antargaz passent vous accompagner dans votre projet de rénovation, ils vous conseillent sur le choix de matériel le plus adapté et les conditions d'installation.

CONFORT, ENVIRONNEMENT, USAGE... AVANTAGE AU GAZ !

- UNE ÉNERGIE MULTI-USAGE**
A la différence du fioul, le gaz vous permet de vous chauffer, d'avoir de l'eau chaude et de cuisiner.
- UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE**
Fioul ou fioul climat, énergie très polluante pour l'environnement, vous êtes sûr, en optant pour le gaz, d'optimiser votre bilan carbone.
- UN PRODUIT INODORE ET UN MATÉRIEL SILENCIEUX**
Le gaz ne dégage aucune odeur. Côté silenciosité, vous entendez à peu la chaudière que vous habitez.
- SIMPLICITÉ ET TRANQUILLITÉ**
Votre commune est équipée de gaz en réseau, oublier la cave de fioul ou de gaz et profiter du service collectif en toute sérénité.
- UN TARIF COMPÉTITIF ET ENCADRÉ AVEC VOTRE COMMUNE**
Le tarif du GAZ est très compétitif avec des variations encadrées par l'autorité de régulation.
- UN COÛT D'ENTRETIEN RÉDUIT**
Votre chaudière émettra moins qu'un poêle à bois... résultat : vous diminuerez votre facture d'énergie.
- UN MATÉRIEL PERFORMANT D'AVENIR**
En choisissant une chaudière gaz à haute performance énergétique, vous investirez dans une équipement nouvelle génération.

DES AIDES NATIONALES MAIS AUSSI DES AIDES ANTARGAZ

3 AIDES NATIONALES

- LE PROGRAMME HABITER MEILLEUR AGRILTE DE L'ANAH (l'Agence Nationale de l'habitat) a conçu ce financement pour le changement de votre chaudière. Si vous êtes situé dans la catégorie « ménages très modestes », vous bénéficiez de 20 % de montant total de vos travaux HT (montant plafonné à 4 000 €).
- Si vous êtes situé dans la catégorie « ménages modestes », « très modestes » ou « très très modestes », le montant total de vos travaux HT (montant plafonné à 2 800 €).
- Les travaux doivent obligatoirement être faits par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement).
- UN TAUX DE CRÉDIT D'IMPÔT DE 50 %
Pour les ménages aux revenus modestes, le déductible des impôts est éligible au crédit d'impôt au taux de 50%.
- 10 % DE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE COÛT DE VOTRE CONSOMMATION
Les chaudières gaz à très haute performance énergétique sont éligibles au CITE si dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 3 550 € par équipement.

LES AIDES ANTARGAZ :

- JUSQU'À 2 477 € DE PRIMES
- LA PREMIÈRE COUP DE POUSSE ANTARGAZ ET L'OFFRE Duo[®]

Vous devez remplir le « Ciep de votre chauffage »[®] défini par l'Etat et créé afin que chaque ménage possède et prenne soin de chaudière à très haute performance énergétique. Antargaz va plus loin pour vous aider : nous venons plus que le montant négatif et ajuster l'offre Duo[®] !

	Remises forfaitaires sans plafond	Remises forfaitaires avec plafond
Prime Coup de pouce Antargaz	1 946€ HT	1 527€ HT
Offre Duo	Jusqu'à 530€ HT	Jusqu'à 530€ HT

Quels que soient vos revenus, que vous soyez locataire ou propriétaire, votre prime sera octroyée. Seul les montants éligibles en fonction de vos revenus. Consulter les conditions de remise sur www.eco-citoyen-antargaz.com/fr/coup-pouce-ecologique-chauffage-2023. Les travaux doivent être réalisés obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement).

UNE AIDE À LA CONVERSION FIOUL-GAZ DE 600 €^{HT}
Cette somme est versée sous forme d'acompte sur votre prochaine facture.

0.2. Vos interlocuteurs au sein d'ANTARGAZ

Pour répondre à vos attentes, les équipes d'ANTARGAZ sont organisées de la manière suivante :

- **Une représentation nationale avec le Département Réseaux**
Garant de la performance et de l'économie globale des activités du concessionnaire
Responsable des investissements liés au développement des concessions
Responsable de la négociation et de la gestion des contrats de concessions
- **D'un service en région**
Responsable du développement des concessions
Assurant une relation au plus près des élus et des collectivités
Responsable de la construction, de l'exploitation, de la maintenance des ouvrages

Vos principaux interlocuteurs sont :

Franck TILLY, Responsable Délégation de Service Public France

Tel : 06.08.73.78.49 - franck.tilly@antargaz.fr

Sarah NOROY, Chef de Marché Réseaux DSP

Tel : 06.85.92.71.92 - sarah.noroy@antargaz.fr

Cédric PELISSIER, Responsable Etudes Projet Réseaux

Tel : 01.41.25.06.31 - cedric.pelissier@antargaz.fr

0.3. Les chiffres clés en 2022 sur le territoire concédé

	année 2022
Nombre de PCE	69
Nombre d'usagers	34
Quantités d'énergie consommées en KWh	488 144
Linéaire de réseau de distribution en m	2 883
Valeur nette des ouvrages en €	174 295
Montant de la redevance R1 en €	922

Les usagers de la concession

1.1. Usagers du gaz propane DSP

1.1.1. Synthèse de l'acheminement sur la concession

	unités	année 2021	année 2022
Nombre de PCE		69	69
Nombre d'usagers		36	34
Quantités d'énergie consommées	kWh	481 858	488 144
Recettes de consommation	€	33 704	43 168

1.1.2. Synthèse des usagers « isolés »

	unités	année 2021	année 2022
Nombre d'usagers		2	2
Quantités d'énergie consommées	kWh	114 345	83 662

1.2. Usagers du gaz naturel, synthèse de l'acheminement sur la concession

	unités	année 2021	année 2022
Nombre de PCE		-	-
Nombre d'usagers		-	-
Quantités d'énergie consommées	MWh	-	-
Recettes d'acheminement	€	-	-

1.3. Les principales prestations réalisées

ANTARGAZ réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients (distribution propane et gaz naturel) et des fournisseurs de gaz naturel (exclusivement distribution gaz naturel) :

- Des prestations couvertes par les tarifs de fourniture ou d'acheminement (intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation, ...)
- Des prestations payantes, facturées à l'acte (raccordement, mise en service, interventions pour impayés, relevés spéciaux, ...)

Prestations	unités	année 2021	année 2022
Mise en service		2	4
Mise hors service		0	2
Coupure pour impayé		0	0
Raccordement		0	0

1.4. La qualité de service, la satisfaction et les indemnisations

En 2022, l'ensemble des prestations ont été réalisées dans les délais. Aucune indemnisation n'a été reversée dans ce cadre-là.

ANTARGAZ n'a pas réalisé d'enquête de satisfaction en 2022.

1.5. La Solidarité

Traitement amiable des dossiers directement par le centre de gestion client. ANTARGAZ propose aux usagers en difficulté de paiement, la mensualisation ou l'échelonnement de la dette.

	année 2021	année 2022
Nombre de dossiers traités	0	0
Coupure pour impayé	0	0
Nombre de dossiers suivi au contentieux	0	0

1.6. Accueils, conseils et d'information des usagers

1.6.1. Brochures mises à disposition des usagers dans l'année / informations dispensées auprès du site web aux usagers

Lors de la mise en service des usagers, ANTARGAZ leur remet le livret d'accueil.
Lors de la facturation des usagers, ANTARGAZ a distribué cette année un dépliant explicatif sur la facture.
Ces documents sont joints en annexe.

1.6.2. Actions auprès des usagers pour une meilleure maîtrise énergétique

En 2022, ANTARGAZ a proposé un avenant « Prime Eco Déclic » à ses usagers pour une meilleure maîtrise énergétique.
Les primes énergies maîtrisées sont calculables directement sur le site internet ANTARGAZ.

1.6.3. Les accueils mis en place par ANTARGAZ

Accueil physique : lieu	Mairie						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vend.	Sam.	Dim.
Accueil physique : horaires (en cas de besoins)	Sur rendez-vous						
Accueil téléphonique : horaires	8h–18h	8h–18h	8h–18h	8h–18h	8h–18h		

Lors des périodes de prospection commerciale, ANTARGAZ organise une permanence en mairie, en concertation avec l'équipe municipale.

Le service de gestion de la clientèle est à l'adresse suivante :

ANTARGAZ
Tours Thiers – 4 Rue Piroux
54000 NANCY

Rappel des numéros de téléphone :

- Service client : **0.974.751.751**
- Sécurité : **0801 01 07 07 (astreinte 24h/24)**

Compte Rendu Annuel 2022

2

Les travaux et investissements

2.1. Le Développement de la concession

Conformément au contrat de concession, ANTARGAZ réalise à ses frais (ou avec participation de tiers le cas échéant) les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements est atteint.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution dans les parties du territoire concédé mais non desservies.

Investissement de développement (en €HT)	année 2021	année 2022
Réseau de distribution en 1er établissement	0	0
Extension de réseau de distribution	0	0
Branchements en densification	0	0
Branchements sur extension	0	0

Quantitatif	année 2021	année 2022
Réseau de distribution en 1er établissement (en m)	0	0
Extension de réseau de distribution (en m)	0	0
Branchements en densification	0	0
Branchements sur extension	0	0

2.2. Les projets de développement de la concession

Projet	année	2023
Pas de projet d'extension	nb. raccordement	0
	Linéaire de réseau en m	0
	Investissement en €	0

Les ouvrages de la concession

Commune		année 2021	année 2022
Douzillac	Nombre de raccordements	54	54
	Nombre de PCE	54	54
	Linéaire de réseau de distribution en m	2 085	2 126
Mensignac	Nombre de raccordements	15	15
	Nombre de PCE	15	15
	Linéaire de réseau de distribution en m	492	756

La qualité de fourniture et la sécurité

4.1. Les appels de tiers et incidents sur le réseau

	2021	2022
Total des appels de tiers		
2	2	
Sans incident		
2	2	
Incident constaté		
0	0	
Fuite		
0	0	
Agression d'ouvrage		
0	0	
Incendie ou explosion		
0	0	
Autres motifs		
2	2	

4.2. Les incidents majeurs

Il n'y a pas eu d'incident majeur en 2022.

4.3. Surveillance du réseau

	année 2021	année 2022
Linéaire de réseau surveillé (en m)	2 577	2 883
Nombre de fuite détectée	0	0

4.4. Le suivi des travaux de tiers

	année 2021	année 2022
Nombre de DT reçues sur le département de la Dordogne	37	76
Nombre de DICT reçues sur le département de la Dordogne	41	68
Nombre de DT à proximité des ouvrages sur le département de la Dordogne	35	71
Nombre de DICT à proximité des ouvrages sur le département de la Dordogne	35	54

4.5. Pression, odorisation et PCS du propane

La pression de distribution est fixée à 1,5 bar, et elle est mesurable en continue en sortie de stockage par l'intermédiaire d'un manomètre.

ANTARGAZ n'effectue pas d'enregistrement des contrôles de la pression.

Aucune anomalie n'a été relevée en 2022, ni lors des livraisons sur les stockages, ni lors des contrôles annuels des réseaux.

Les approvisionnements des stockages de la concession proviennent du site de NORGAL, où les contrôles d'odorisation sont effectués par le laboratoire SGS.

Aucune anomalie relevée en 2022.

Le propane distribué sur le territoire de la concession est conforme à la norme NF M 40-002.

Les approvisionnements des stockages de la concession proviennent du site de NORGAL, où les contrôles de la composition du produit sont effectués par le laboratoire SGS.

Aucune anomalie relevée en 2022.

4.6. La maintenance des ouvrages de la concession

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après défaillance), la maintenance se décline suivant deux axes :

- La surveillance, au travers d'un contrôle complet de l'ouvrage de distribution,
- L'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage.

En € HT	année 2021	année 2022
Dépenses de maintenance des ouvrages	0	0

Conformément à la réglementation, ANTARGAZ assure également un contrôle régulier des stockages de gaz propane.

	année 2021	année 2022
Nombre de stockages contrôlés	6	2

ANTARGAZ procède également, suivant la réglementation, à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie, et de leur débit horaire. Par exemple pour le particulier, la périodicité est de 20 ans avec un compteur G4.

	année 2021	année 2022
Nombre de vérification de compteurs	0	0
Nombre de compteurs à étalonner en N+1	0	0

La comptabilité et les finances

5.1. Recettes d'énergie et autres recettes

Commune	Recettes d'abonnement en € HT	Recettes de consommation en € HT	Recettes de prestation en € HT
Douzillac	5 068	36 557	260
Mensignac	1 001	6 611	0

5.2. Le patrimoine de la concession

La valeur brute est le montant investi pour construire les ouvrages.

La valeur nette est la valeur de cet ouvrage, minoré du montant des amortissements.

	année 2021	année 2022
Valeur brute (en €)	332 920	332 920
Valeur nette (en €)	186 310	174 295

5.3. Compte d'exploitation

Compte de résultat			Exercice 2021	Exercice 2022
Recettes d'exploitation				
Part fixe				
Raccordements	Nombre		69	69
Clients facturés	Nombre		38	34
Abonnement (TVA : 5,5%)	€ HT		6 223	6 069
Part variable				
Volume facturé	kWh		450 139	488 144
Énergie facturée (TVA : 20%)	€ HT		33 704	43 168
Prestations	€ HT		6	260
Reprises provisions depreciation comptes clients			0	0
Total des recettes d'exploitation			39 933	49 496
Charges d'exploitation				
Personnel	€ HT		4 475	7 820
Sous-traitance travaux	€ HT			
Sous-traitance exploitation	€ HT		5 522	6 934
Entretien réparation	€ HT		7 363	3 425
Achat de gaz propane	€ HT		19 587	20 196
Acheminement du gaz (transport+distribution)	€ HT		1 996	5 725
Stockage	€ HT			
Fourniture (matériels et matériaux)	€ HT			
Véhicules et moyens techniques	€ HT		0	0
Dotations aux amortissements et provisions	€ HT		11 757	11 048
Valeur nette des actifs cédés	€ HT			
Provisions depreciation comptes clients	€ HT		0	0
Redevance d'utilisation du domaine public/privé	€ HT		1 032	1 407
Redevance versée au concédant	€ HT		891	922
Impôts et taxes	€ HT		0	0
Locaux et moyens logistiques	€ HT			
Frais financiers	€ HT			
Assurances	€ HT		0	0
Poste, télécommunications et électricité	€ HT		0	0
Electricité eau	€ HT		0	0
Frais de structure	€ HT		2 781	3 538
Frais de publicité	€ HT			
Total des charges d'exploitation			55 404	61 015
Résultat d'exploitation			-15 471	-11 519

Compte Rendu Annuel 2022

Descriptif des documents informatiques annexés

1. LES USAGERS DE LA CONCESSION

Réseaux Propane

- 1.1.1 Raccordements signés en 2022
- 1.1.2 Raccordements Propane à fin décembre 2022
- 1.1.3 Usagers consommant au 31 décembre 2022
- 1.1.4 Kwh consommés au 31/12/2022
- 1.1.5 Usagers isolés (solution d'attente) consommant au 31/12/2022
- 1.1.6 Kwh consommés par usagers isolés au 31/12/2022
- 1.1.7 Localisation usagers isolés
- 1.1.8 Modification de contrat au 31/12/2022.

Réseaux Gaz Naturel

- 1.2.1 Raccordements signés en 2022
- 1.2.2 Raccordements Propane à fin décembre 2022
- 1.2.3 Usagers consommant au 31 décembre 2022
- 1.2.4 Kwh consommés au 31/12/2022
- 1.2.5 Recettes d'acheminement
- 1.2.6 Recettes d'abonnement
- 1.3 La relève
- 1.4 Dossiers en difficulté de paiement
- 1.5 Indemnisation
- 1.6 Propane - Détails prestations Propane année 2022
- 1.6 Gaz Naturel - Détails des prestations Gaz Naturel année 2022
- 1.7 Réunions année 2022

2. LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

- 2.1 Bilan des travaux de l'année 2022
- 2.2 Bilan des extensions 2022 (dépenses, recettes)
- 2.3 Actions de maintenance 2022
- 2.4 Coordination travaux 2022
- 2.5 Etude de rentabilité des extensions - Extensions planifiées en 2022
- 2.6 Maintenance Réservoir : IP triennale, Epreuve, ICPE
- 2.7 Planning de visite des communes

3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

- 3.1 Quantité de réseau et Classe de Précision
- 3.2 P Liste des compteurs installés - Propane
- 3.2 GN Liste des compteurs installés – Gaz Naturel
- 3.3 Inventaire des vannes de coupure
- 3.4 Canalisations abandonnées dans l'exercice
- 3.5 Canalisations renouvelées dans l'exercice

4. LA QUALITE ET LA SECURITE

- 4.1.1 Liste des appels de tiers et incidents
- 4.1.2 Agressions extérieures
- 4.1.3 Incidents majeurs
- 4.1.4 Audit de contrôle des EEM et conclusions
- 4.2.1 Suivi de surveillance des réseaux en 2022
- 4.2.2 Description des fuites détectées
- 4.3.1 Réunions SDIS et communes
- 4.3.2 Réunions à destination des entreprises intervenant à proximité des réseaux gaz
- 4.3.3 Liste des réunions prévues par ANTARGAZ à destination des entreprises
- 4.3.4 DT/DICT reçues
- 4.3.5 DT/DICT émises
- 4.4.1 Listes des points de mesure de pression
- 4.5.1 Qualité produit
- 4.6 Contrôle Odorisation produit
- 4.6 Gaz Naturel

5. LA COMPTABILITE ET LES FINANCES

- 5.1 Redevance de concession 2022
- 5.2 Redevance d'occupation du Domaine Public
- 5.3 Recettes abonnement, énergie, prestations
- 5.4 Comptes de résultats.

Compte Rendu Annuel 2022

Annexes –

- 1. Documents Clients
- 2. Inventaires physiques des ouvrages
- 3. Conventions de Terrains
- 4. Documents Contrôles et Rapports